

## SeTIS Bruxelles - Tableau récapitulatif des tarifs<sup>1</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2020<sup>2</sup>

Utilisateur	Prestation Dépl. (1h)	Forfait dépl. <sup>3</sup>	Tel.	Visio conf.	Traduction
<i>Tarif plein :</i>					
• Fédéral	27€	9€	9€	9€	18€
<i>Tarif non-compensé structurellement :</i>					
• FWB (Enseignement et Jeunesse) • Hôpitaux • BAPA • Wallonie (+ SeTIS W.) • Flandre	18€	9€ <sup>4</sup>	9€	9€	18€
<i>Tarif compensé par le dispositif Art.60§7</i>					
• CPAS et ILA Bruxellois	12€	9€	9€	9€	18€
<i>Tarif subsidié structurellement :</i>					
• Communes Région de Bruxelles-Capitale • Associations Région de Bruxelles-Capitale	9€	9€	9€	9€	18€
<b>APPLICABLE A TOUS</b>					
Prestations commençant entre 9h30 et 10h30 : + 9€					
Prestations réservées moins de 24h à l'avance (prestations urgentes) : + 9€					
Prestations réalisées après 20h en semaine, le weekend et les jours fériés : tarif double					
Annulation moins de 24h à l'avance : Tarif applicable et forfait déplacement					

<sup>1</sup> Exempté de Tva en vertu la décision TVA n°E.T.126.978 du 27.11.2014 du SPF Finances

<sup>2</sup> Tarifs en vigueur hors conventions, marchés publics et appels à projets en cours.

<sup>3</sup> Forfait à appliquer pour chaque prestation isolée en Région de Bruxelles-Capitale

<sup>4</sup> Les frais de déplacements en dehors de la Région de Bruxelles-Capitale sont calculés au kilomètre depuis le siège du SeTIS Bruxelles à Schaerbeek, au barème fixé par le SPF Emploi. Celui-ci est révisé annuellement au 1<sup>er</sup> juillet en fonction de l'évolution de l'Index santé (actuellement : 0,3653€/km).